



**APPEL A CANDIDATURE POUR RESIDENCE D'ARTISTE 2016
DANS LE CADRE DU PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN DU GIFFRE ET DE SON « SENTIER
ART ET NATURE ».
HAUTE SAVOIE- TANINGES.**

CADRE GENERAL : L'association « Artistes en herbes » en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie, développe un *sentier art et nature*, situé principalement sur la commune de Taninges. Ce « sentier art et nature » est l'un des trois volets du *Parcours d'art contemporain du Giffre*.

Le *Parcours d'art contemporain du Giffre* est, depuis 2015, un itinéraire pédestre familial permettant de découvrir trois manières d'entrevoir la place de l'art contemporain dans l'espace public :

- Un art « urbain » au sein du bourg de Taninges
- Le *Parc de sculptures contemporaines de la Chartreuse de Mélan*, relié au patrimoine de ce site classé du XIIIème siècle
- Le *Sentier art et nature*, le long du Giffre et dans les bois, avec des œuvres in situ. (C'est au sein de ce troisième volet là que se situe cet appel à projet).

Au sein de ce sentier art et nature, situé en pleine nature, plusieurs interventions artistiques se développent chaque année. Parmi celles-ci, les résidences annuelles d'artistes plasticiens en sont un axe important. C'est dans ce cadre là qu'en 2015, les plasticiens Marie Goussé et Sébastien Lacroix ont été les premiers invités en résidence d'artiste.

Les œuvres, dans leurs diversités, témoignent des enjeux et des questions relatives aux liens de l'homme avec la nature, dans un cadre de développement durable.

Le sentier est accompagné d'un dispositif de médiation important en direction de tous les publics.

Pour le printemps 2016, ne nouvelle résidence d'artiste est prévue C'est l'objet du présent appel à candidatures :

OBJET DE LA RESIDENCE : l'artiste est invité à développer un projet de création in-situ, impliquant, d'une manière ou d'une autre, des populations du territoire de résidence. La résidence, au sein de laquelle s'inscrit le processus participatif donnera lieu à l'émergence d'une œuvre à caractère pérenne, inscrite sur le sentier "art et nature ».

Le caractère participatif de l'œuvre est l'un des éléments essentiels du projet : Il ne s'agit pas pour l'artiste de s'adjoindre des *collaborateurs techniques* pour l'aider à réaliser son œuvre (même si cela peut être secondairement envisageable). Il s'agit avant tout que l'œuvre prenne sens parce qu'elle aura intégré l'Autre dans son processus d'élaboration et dans ce qu'elle est. Il s'agit donc là d'une démarche artistique qui, en elle-même, est de type participatif (ou relationnelle) et qui intègre l'Autre comme une des composantes de l'œuvre. Toutefois, c'est bien l'artiste qui « signe » son œuvre.

CALENDRIER : la résidence se déroule sur une période de trois à quatre mois, entre le mois de mars 2016 et le début juin 2016. NB : L'œuvre devra être installée pour le début juin 2016.

La présence minimale sur site demandée à l'artiste est au moins de 20 jours continus ou discontinus.

HEBERGEMENT DE L'ARTISTE

L'artiste est hébergée gracieusement à la Chartreuse de Mélan, propriété du CD74.

CADRE FINANCIER GENERAL

La prestation générale de résidence, de création, de cession de l'œuvre, de production de l'œuvre et de frais annexes est d'un montant maximum de 6 000 euros TTC.

Ce montant général de 6000 euros TTC inclut :

- La prestation artistique (en honoraires) de 2 500 euros ttc.
- Les prestations de production de l'œuvre pour un maximum de 3 000 euros ttc.
- Les frais annexes (forfait de déplacements et de 500 euros ttc).

Comité de sélection.

- Le choix de l'artiste se fera par une commission réunissant des membres de l'association « Artiste en herbe » et le Conseiller pour les arts plastiques du Conseil départemental.

Critères

- Qualité artistique générale du projet.
 - Qualité du processus participatif de l'œuvre.
 - Originalité de la démarche de création.
 - Pertinence et bien fondé de la proposition.
 - Ampleur et impact présumé de l'installation sur son milieu.
 - Adéquation du projet avec les valeurs promues par le Parcours d'art contemporain du Giffre.
 - Qualité technique du projet lui assurant notamment la sécurité et la pérennité
- Attendue.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés devront envoyer un dossier comportant :

- Une lettre de candidature ;
- La formulation du concept général de leur projet, incluant la présentation de sa démarche participative.
- Une première esquisse du projet permettant d'en entrevoir le langage formel ;
- Un argumentaire (justification des choix conceptuels de l'artiste);
- Un dossier de présentation personnelle du candidat et de ses travaux (Cv, textes et références avec illustrations d'œuvres réalisées) ;
- L'indication du statut professionnel de l'artiste et le cas échéant son N°MDA et de SIRET.

Modalités d'acheminements des avant-projets sommaires.

L'avant projet sommaire devra être adressé sous deux formes obligatoires :

- 1 :** En version papier sous enveloppe.
- 2 :** Et sous forme numérique, sur une clé USB, qui sera jointe à l'envoi postal du document papier.

Elles sont à adresser à l'adresse suivante :

Association « Les artistes en herbe »
A l'intention de Céline Duverney, Présidente
95 chemin les Vagnys – 74440 La Rivière Enverse.

Date maximum de réception des avant-projets sommaires :

Réception avant le 15 janvier 2016 à 17 heures.

Contact : celine.duverney@wanadoo.fr

Document sur demande à : celine.duverney@wanadoo.fr :

Présentation générale du Parcours d'art contemporain du Giffre 2015 2016. PDF.
